



ANNEXE 3 :

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CONFORMITE AUX NORMES ELECTRIQUES ET D'ASSURANCE HABITATION
POUR EXERCER EN TELETRAVAIL**

À remettre avec le formulaire de demande de télétravail

NOM :

PRENOM :

SERVICE D'AFFECTATION :

ADRESSE DU LIEU DU TELETRAVAIL (DOMICILE) :

I – ATTESTATION DE CONFORMITE ELECTRIQUE DU LIEU D'EXERCICE DU TELETRAVAIL

Je certifie avoir pris connaissance du descriptif et des spécifications techniques auxquels doit satisfaire un local à usage de télétravail et atteste sur l'honneur que mon installation électrique répond à l'ensemble de ces critères.

Fait à Sceaux, le

Signature

II – ATTESTATION DE COUVERTURE DES LOCAUX DEDIES AU TELETRAVAIL PAR L'ASSURANCE HABITATION

Je certifie sur l'honneur que l'assurance habitation que j'ai souscrite auprès de autorise l'exercice d'une activité professionnelle en télétravail dans le lieu déclaré.

Fait à Sceaux, le

Signature

Conformité du domicile à l'exercice du télétravail

La législation française impose des obligations tant à l'agent qu'à son employeur. Dans ce cadre, l'installation électrique liée au poste de télétravail doit répondre à des règles précises. Il est ainsi obligatoire pour le télétravailleur d'attester de la conformité de son système électrique.

- Accessibilité du disjoncteur :

Le disjoncteur doit être situé à l'intérieur de l'habitation et accessible rapidement

- Tableau électrique :

Le tableau électrique doit être relié à tous les circuits électriques du logement. Il distribue, contrôle et protège les différents circuits électriques alimentant chaque pièce de l'habitation. Chaque circuit doit être repéré par une indication (pictogramme, mot) afin de pouvoir rapidement mettre hors tension ou remettre en tension le circuit concerné, sans avoir à actionner la sécurité de tous les autres.

- Dispositif de protection différentielle (interrupteur et disjoncteur) :

Il est nécessaire de vérifier sur votre tableau électrique que vous disposez d'une protection « différentielle haute sensibilité ». Ce dispositif qui mesure la différence d'intensité entre le courant entrant et le courant sortant permet de couper l'alimentation électrique lors d'une fuite de courant. Le seuil de 30mA permet d'assurer la protection des personnes en cas de danger.

- Prise de terre :

Le logement doit être relié à la terre afin de permettre d'écouler les courants de fuite vers la terre

- Raccordement des équipements de travail à une prise de courant comprenant une broche de terre :

La prise de courant comprenant une broche de terre protège contre le risque d'électrisation et d'électrocution

- Multiprises :

Les multiprises peuvent provoquer un échauffement localisé au niveau des prises de courant et potentiellement provoquer un incendie.

- Qualité de l'équipement électrique :

Les éléments sous tension accessibles ne protègent pas contre le contact électrique et le risque incendie.